**Leçon : Les ouvriers agricoles**

**1re activité de la leçon : Contexte historique**

Lecture : **Les ouvriers agricoles dans leur contexte historique**

Les ouvriers agricoles modernes sont uniques, non seulement si l’on tient compte de l’importance, de la nature et des conditions de leur travail et de leur rémunération, mais aussi si l’on considère leur existence dans son ensemble. Leur labeur et ce qui en découle (ce que nous mangeons) sont sans aucun doute sous-estimés au Canada. Quel produit pourrait être plus essentiel à notre existence? Quel travail pourrait être plus important? Et pourtant, couramment, les ouvriers agricoles gagnent un salaire dérisoire et travaillent et vivent souvent dans des conditions déplorables. Cependant, que savons-nous d’eux? Qu’est-ce que les ouvriers agricoles et qui sont-ils? Quel travail font-ils, exactement? Comment gagnent-ils leur vie en hiver? Les ouvriers agricoles sont-ils véritablement « les travailleurs oubliés du Canada »?

Aux yeux de la loi, les ouvriers agricoles sont des personnes employées dans une ferme, un ranch, un verger ou une exploitation agricole. On les embauche pour aider à cultiver ou à cueillir les récoltes, à travailler la terre, à élever des animaux ou à se charger de tâches diverses dans une ferme. Ils nettoient, calibrent, classent, mettent en boîte ou emballent des fruits, des légumes ou d’autres types de produits récoltés. Les ouvriers agricoles ne travaillent pas dans la transformation de produits alimentaires, ni dans l’élevage d’animaux familiers, la foresterie, l’aquaculture, les pépinières de détail, ou comme jardiniers paysagistes.

Le mouvement moderne des ouvriers agricoles (leur tentative de se syndiquer) a démarré en 1965 en Californie parmi les travailleurs mexicano-américains. Des milliers furent arrêtés et un grand nombre d’entre eux blessés durant la Grève du raisin de Californie en 1973, au cours de laquelle les producteurs de raisins cherchèrent à réprimer les tentatives des travailleurs de vignobles de se syndiquer. Cette lutte est racontée dans le film *Children in the Fields*, que l’on peut regarder gratuitement en ligne.

En Colombie-Britannique, un grand nombre des ouvriers agricoles de la vallée du Fraser sont indo-canadiens. Leur nombre est passé de moins de 500 en 1970 à 5000 en 1978, puis à 28 000 en 1994. Durant une grande partie de cette période, les ouvriers agricoles de Colombie-Britannique ont travaillé sans la protection des lois applicables à d’autres activités professionnelles. Par exemple, ils n’étaient pas protégés par une loi sur les congés annuels et généraux, une loi sur les heures de travail, une loi sur les agences de placement, une loi sur les usines, une loi sur la protection de la maternité, une loi sur le paiement des salaires, une loi sur le camionnage ou une loi sur le salaire minimum.

Des années 1960 aux années 1980, les ouvriers agricoles en Colombie-Britannique ont connu de mauvaises conditions de travail et perçu de faibles salaires. Ils étaient payés « à la pièce », par exemple au poids (par livre ou par kilogramme) ou à la caisse, et tout cela sans la protection sociale d’un salaire minimum garanti par la *Employment Standards Act* (Loi sur les normes d’emploi) de la province. Ils s’échinaient à des tâches pénibles « non qualifiées » dans un rude milieu de plein air, parfois sans accès à des toilettes ou sans eau à boire. Typiquement, ils travaillaient bien au-delà de huit heures par jour et repartaient vers des logements souvent inadaptés ou insalubres. Ils se plaignaient aussi de conditions de transport dangereuses. En 1997, un véhicule mal équipé et surchargé couramment employé pour transporter des ouvriers agricoles a eu un accident près d’Abbotsford dans lequel trois travailleurs ont été tués. Si l’on ajoute à cela le fait que la plupart des ouvriers agricoles de la vallée du Fraser étaient des immigrants sikhs de l’Inde, particulièrement de la région du Pendjab, nous comprendrons qu’ils étaient largement exclus de la société dominante au service de laquelle ils travaillaient. Tout au cours des années 1970, les ouvriers agricoles se sont unis pour lutter pour les droits dont jouissaient les autres travailleurs de la Colombie‑Britannique. Le Syndicat canadien des travailleurs agricoles fut fondé le 6 avril 1984. Il ne faut pas oublier que la plupart des ouvriers agricoles étaient des sikhs, ceux-ci ayant derrière eux une longue histoire de résistance et de revendication de leurs droits.

Aux mots de « travailleurs migrants », les Britanno-Colombiens non autochtones se souviendront peut-être de leur propre passé d’immigrants, lorsque des Italiens, des Grecs et des Portugais, par exemple, venaient au Canada en s’étant donné une mission : celle de gagner de l’argent et de retourner dans leur pays. Ils évoqueront sans doute les centaines de milliers de Mexicains partant systématiquement travailler dans les champs de Californie. Il est probable que nous avons tous entendu parler de la controverse d’une compagnie de mines de charbon dans le nord de la Colombie‑Britannique qui recrutait des mineurs chinois, car elle ne trouvait pas de mineurs canadiens. Mais combien d’entre nous considèrent le fait que des travailleurs mexicains migrent de façon saisonnière non seulement aux États-Unis, mais aussi dans notre propre province? En 2011, par exemple, près de la moitié des 500 travailleurs saisonniers embauchés par un seul employeur, Coral Beach Farms de Kelowna, venaient du Mexique. À la suite du grand nombre de blessures subies par ces ouvriers, WorkSafe BC a lancé un programme de sensibilisation, de mesures de sécurité et de demandes d’indemnisation pour blessures corporelles, actuellement suivi dans 29 provinces mexicaines.

En dépit du fait que les travailleurs ont acquis une plus grande protection, le travail agricole demeure toujours difficile. En 1993, une législation en matière d’hygiène et de sécurité du travail a été adoptée pour protéger les ouvriers agricoles contre la pulvérisation de pesticides. De même, la nouvelle réglementation exige que les machines soient manœuvrées de manière sécuritaire et qu’il y ait toujours un bon approvisionnement d’eau de boisson à portée de la main. Un an plus tard, un sondage de 500 ouvriers effectué par le Syndicat canadien des travailleurs agricoles a permis de donner une idée de leurs conditions de travail traditionnelles. En 1994, sur 340 personnes ayant répondu au sondage, 88 % travaillaient dans la région d’Abbotsford, 90 % parlaient le pendjabi comme première langue et :

50 % travaillaient entre 9 et 10 heures par jour en moyenne

20 % travaillaient entre 13 et 14 heures par jour en moyenne

36 %, au lieu d’être rémunérées toutes les deux semaines conformément à la loi, ne l’étaient qu’à la fin de la saison

23 % ne disposaient pas d’installations sanitaires sur leur lieu de travail

34 % n’avaient pas d’eau à boire

58 % ignoraient où se trouvait la trousse de premiers soins

42 % ne possédaient aucune connaissance de base des pesticides

26 % ont signalé avoir été envoyées dans des champs qui venaient d’être pulvérisés

64 % ne connaissaient pas l’existence de la Commission de sécurité et d’indemnisation des accidents du travail (actuellement appelée Worksafe BC) qui permet aux travailleurs d’être payés s’ils sont blessés au cours d’un accident au travail

*Compilé par Tony Aruda*

Les ouvriers agricoles dans leur contexte historique

Nom : Classe :

Répondez aux questions après avoir visionné la capsule historique et lu l’article sur les ouvriers agricoles.

1. Qui sont les ouvriers agricoles? Mentionnez toutes les observations que vous avez pu faire.

2. Qu’est-ce qui rend leur travail bien distinct (par exemple, comparez-le au travail dans un magasin, un restaurant ou une usine)?

3. Indiquez et expliquez deux aspects négatifs (des idées ou des faits) que vous avez constatés dans votre lecture.

(aspect)

(explication)

(aspect)

(explication)

4. Pourquoi les ouvriers agricoles ont-ils éprouvé des difficultés à se syndiquer?

Selon la ou les ***sources*** (indiquez les sources précises)…

***Selon moi***, les ouvriers agricoles ont éprouvé de la difficulté à se syndiquer parce que…

5. D’après ce que nous avons lu et ce que nous avons vu dans la capsule historique, voici une question dont nous pourrions discuter un peu plus en classe :

6. Pour une investigation plus poussée : individuellement ou avec la classe, consultez la *Employment Standards Act* (Loi sur les normes d’emploi) de la Colombie-Britannique et relevez trois règlements régissant les ouvriers agricoles dans la province. Ensuite, rédigez un court paragraphe de 150 à 200 mots résumant ce que vous avez découvert sur la question.

7. Vocabulaire : vous devez vous familiariser avec les termes suivants. Expliquez chacun d’entre eux sous forme de liste.

Ouvriers agricoles

Conditions de travail

Travail à la pièce

Mouvement syndical

Travailleur migrant

bctf /ufcw1518